

Ayons confiance que la constitution du pays, telle qu'interprétée par le plus haut tribunal de l'Empire Britannique, aura enfin son plein effet.

“ Mais en attendant que ces droits nous soient rendus, nous devons redoubler de zèle pour les écoles élémentaires.”

“ La justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles, non-seulement l'instruction scientifique, mais encore les connaissances morales en harmonie, comme nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste.

De là la *nécessité* d'avoir des *maîtres catholiques*, des *livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques*, et d'avoir la *liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique*, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent.”—[Encyclique *Affari vos*, p. 14. C'est nous qui avons mis en italiques].

DISTRIBUTION GRATUITE DE LIVRES D'ÉCOLE

Le gouvernement local fait offrir des livres gratuits si MM. les commissaires ou les maîtres d'écoles les demandent. C'est le peuple qui paie, en définitive, et après tout, cette gratuité n'est qu'apparente, nous n'y voyons pas d'objections en principe pour les écoles fréquentées par les enfants catholiques. Cependant, nous ferons remarquer que l'autorité ecclésiastique du diocèse n'a jamais renoncé à nos livres catholiques de *lecture*, d'*histoire* et de *géographie*.

S'il s'agit de distribuer gratuitement la *grammaire anglaise de West*, l'*arithmétique de Kirkland & Scott*, la *bible illustrée* et les *livres bilingues*, spécialement celui que le gouvernement vient de faire publier et qui est très bien fait—“*French-English Reader*”—